



## Chapitre 2 : Les comptes publics de l'Ontario

### Audit de l'optimisation des ressources de 2017

#### Pourquoi avons-nous effectué cet audit?

- Le bureau de la vérificatrice générale a la responsabilité d'auditer les états financiers consolidés de la province, qui sont préparés sous la direction du ministère des Finances et du Secrétariat du Conseil du Trésor, tous deux avec l'aide de la Division du contrôleur provincial.
- Cette vérification vise à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés de la province donnent, dans tous leurs aspects significatifs (c'est-à-dire sans erreurs ou omissions majeures) une image fidèle, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

#### Pourquoi cet audit est-il important?

- Les états financiers consolidés de la province sont le moyen pour les membres de l'Assemblée législative et les citoyens de l'Ontario de tenir le gouvernement responsable des répercussions financières de ses décisions stratégiques.
- Une opinion *sans réserve* signifie que les états financiers donnent une image fidèle de la situation.
- Une opinion *avec réserve* signifie que la vérificatrice générale a des réserves quant à la conformité du gouvernement aux NCSP.
- L'Ontario affiche déjà la dette sous-souveraine la plus élevée au monde.

#### Constatations

- La vérificatrice générale a conclu que les états financiers consolidés de la province pour l'exercice 2016-2017 donnent une image fidèle de la situation, exception faite de deux éléments :
  - Le gouvernement a surévalué l'actif de retraite net lié au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario.
  - Dans ses états financiers, le gouvernement a comptabilisé de façon inappropriée des actifs et passifs des comptes du marché ayant trait à des opérations entre producteurs et distributeurs d'électricité qui sont administrés par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité.
- De ce fait, le déficit annuel de 991 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, est sous-estimé de 1,444 milliard et en fait devrait avoir été déclaré à 2,435 milliards de dollars conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP). De la même façon, la dette nette et le déficit accumulé au 31 mars 2017 sont sous-évalués dans une proportion de 12,429 milliards de dollars.
- Le gouvernement a recours à la comptabilisation des activités à tarif réglementé d'une partie de la réduction de 25 % des tarifs d'électricité dans le cadre du Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables même si ce n'est pas autorisé aux termes des NCSP. Bien que cet écart par rapport à la norme n'ait pas donné lieu à une anomalie significative dans les états financiers consolidés de la province pour l'exercice 2016-2017, ces états financiers pourraient comporter des anomalies significatives dans les exercices futurs en raison du traitement comptable du Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables.
- Il y a eu de graves retards dans la réception des renseignements de l'auditeur externe du secteur privé de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) lors de l'audit des états financiers de celle-ci au 31 décembre 2016. Cette situation est préoccupante parce que les changements apportés aux conventions comptables de la SIERE sont importants en regard non seulement des états financiers consolidés de la province pour 2016-2017, mais également des rapports financiers futurs relativement à la conception de la structure comptable et de financement du gouvernement pour sa réduction des tarifs dans le cadre du Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables. En raison de l'importance du traitement comptable relatif aux états financiers de la SIERE pour les états financiers consolidés de la province, nous allons mener un audit des états financiers de la SIERE pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.
- Encore cette année, le fardeau croissant de la dette continue de soulever des préoccupations. Le gouvernement doit fournir aux législateurs et au public des cibles à long terme pour réduire la dette actuelle et projetée de l'Ontario.
- Au moment de la publication de notre *Rapport annuel 2017*, notre préoccupation tenait à la possibilité que nous nous retrouvions dans une situation où le gouvernement ne nous laisse pas le temps suffisant, comme le requièrent les normes d'audit généralement reconnues au Canada, pour mener les travaux nécessaires afin de pouvoir rendre publique une déclaration exposant les résultats de notre examen du rapport préélectoral.

## **Conclusions**

- Le gouvernement n'a pas préparé des états financiers consolidés de l'Ontario conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour l'exercice terminé le 31 mars 2017.
- La conception de la structure de comptabilité et de financement du Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables faussera davantage les états financiers consolidés du gouvernement et se traduira par des frais d'intérêts plus élevés que nécessaire pour les Ontariens.
- Le traitement comptable correct de l'actif de retraite et du Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables aura pour effet d'augmenter au cours des années à venir le déficit annuel, la dette nette et le déficit accumulé de l'Ontario.
- Sans un plan pour s'attaquer à la dette croissante de l'Ontario, les emprunts provinciaux continueront d'augmenter à un moment où l'Ontario affiche déjà la dette sous-souveraine la plus élevée au monde.

Le rapport est accessible à [www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca)